



Acces des pompiers dans des combles

Par Visiteur

Nous souhaitons acheter les combles qui se trouvent au dessus de l'appartement que nous venons d'acheter. Nous sommes les seuls à habiter au troisieme etage donc les seuls à pouvoir beneficier de ces combles.

Le géomètre nous a fait un métrage, ainsi qu'un projet modificatif du règlement de copro, sur l'ensemble de la surface des combles, hors il est surement plutôt d'usage de laisser un accès pour les pompiers à partir de la trappe de la cage d'escalier.

Pouvez me dire ce qui se fait d'habitude dans ces cas là, et si on a besoin de laisser la trappe accessible. Combien de surface dans les combles faut il laisser pour permettre un accès aux pompiers?

Par Visiteur

Chère madame,

Le géomètre nous a fait un métrage, ainsi qu'un projet modificatif du règlement de copro, sur l'ensemble de la surface des combles, hors il est surement plutôt d'usage de laisser un accès pour les pompiers à partir de la trappe de la cage d'escalier.

Pouvez me dire ce qui se fait d'habitude dans ces cas là, et si on a besoin de laisser la trappe accessible. Combien de surface dans les combles faut il laisser pour permettre un accès aux pompiers?

IL est impossible de répondre directement à cette question. En effet, ce sont les pompiers eux mêmes qui définissent les normes de sécurité en vérifiant sur place ce qui convient le mieux en terme de sécurité pour votre immeuble.

La réglementation "a priori" avec des obligations clairement définies n'existe que pour les établissements publics et les lieux de travail.

Dans votre cas, vous devez donc faire venir les pompiers afin de faire réaliser une expertise incendie. Il vous sera alors communiqué les informations que vous souhaitez.

Très cordialement.